



Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE

COLLOQUE SANTÉ EN DÉTENTION : CONSTATS ET ACTIONS

19/05/21

I) Genèse de la SAS

A / Un cadre institutionnel

La préparation à la sortie des courtes et moyennes peines d'emprisonnement, exécutées en maisons d'arrêt, a toujours représenté un enjeu et une problématique pour l'administration pénitentiaire.

- un enjeu en matière de risque de récidive
- une problématique au regard des conditions de détention dans ces établissements

Depuis 2002 : Mise en place progressive de microstructures, accolées à certaines maisons d'arrêt, et destinées à offrir une prise en charge renforcée et individualisée à un public préalablement ciblé (CPA, QCP, QNC, ...)

2017 : Création du Quartier de Préparation à la Sortie (QPS) : Une structure unique destinée à absorber les différentes microstructures existantes autour d'un régime unique et d'un fonctionnement harmonisé

2018 : Le QPS est rebaptisé SAS

Perspectives : - Définition d'une doctrine de fonctionnement des SAS par l'administration centrale, en s'appuyant sur l'expérimentation de la SAS de Marseille

- 1000 places de SAS d'ici 2024

B / Une déclinaison locale

Le projet de la SAS de Marseille s'est construit en 10 mois autour de deux axes majeurs :

La pluridisciplinarité / La logique de territoire

Ouverture officielle en juillet 2018

Ouverture progressive de nouvelles structures (Gradignan (janvier 21), Longuenesse (février 21), Poitiers)

Projets d'ouverture sur la DISP de Marseille : Aix, Avignon, Toulon

II) Régime et fonctionnement de la SAS

A / La structure : Une capacité de 101 places, ventilées sur 2 bâtiments

- ▶ Un bâtiment de 21 places, pensé comme une phase d'accueil et d'observation. Ce bâtiment accueille également des publics en semi-liberté, avec une étanchéité entre les deux régimes
- ▶ Un bâtiment de 80 places, fonctionnant comme un régime de détention favorisant les liens dedans/dehors

Fort des deux années de fonctionnement et dans le contexte de crise sanitaire, la phase d'affectation et d'accueil a été retravaillée pour définir un premier temps de prise en charge sous la forme d'un socle commun, puis la définition d'un parcours individuel d'exécution de peine.

B) Des ressources humaines renforcées :

- ▶ Un personnel pénitentiaire profilé : un chef de structure, un adjoint, 47 personnels de détention, 1 personnel administratif, 4 CPIP et 1 ASS
- ▶ Une unité sanitaire dédiée
- ▶ Un partenariat diversifié (dont certains « hébergés » sur la structure : pôle emploi, mission locale, éducation nationale)

C) Un public ciblé :

Un public provenant à ce jour exclusivement des quartiers « maison d'arrêt » hommes du centre pénitentiaire de Marseille. Initialement, les orientations résultaient très majoritairement du quartier arrivant de l'établissement.

La phase d'orientation a été retravaillée pour optimiser la sélection des profils. En 2020, 56% des publics provenaient d'un repérage en détention, et 44 % étaient directement orientés depuis le quartier arrivants.

Critères de sélection : - volontariat

- reliquat de peine entre 6 mois et 2 ans et situation pénale définitive

- situation administrative régulière ou en voie de régularisation

- absence de projet de sortie et public sortant sur Marseille ou ses environs (logique de territoire)

D / Les activités de la SAS :

- ▶ Accès aux droits : Permanence PAD et RSA...
- ▶ Hébergement/logement : Permanence SIAO ...
- ▶ Insertion professionnelle : Pôle emploi, Mission locale, bilan de compétence et définition de projets, formations professionnelles, travail sur la mobilité avec passage du code de la route, chantier d'insertion (projet innovant de restaurant d'application dans les murs) ...
- ▶ programme cognitif et comportemental : Travail sur la communication, la gestion des émotions ...
- ▶ Actions sanitaires : Education à la santé ...
- ▶ Actions sportives, culturelles et citoyennes
- ▶ Travail pénitentiaire

Un ensemble d'interventions individuelles et collectives portant sur la globalité des leviers traditionnels d'insertion.

En 2021, des commissions activités ont été mises en place, afin d'associer l'ensemble des acteurs de la SAS à la sélection des activités et de permettre une cohérence et des passerelles entre les différentes interventions.

III) La SAS de Marseille en quelques chiffres

A / Les entrées et les sorties :

2018 (6 mois d'existence) : 246 entrants / 167 sortants

2019 : 339 entrants / 345 sortants

2020 : 176 entrants / 198 sortants

B / Un vieillissement constaté des publics et une évolution du type de délinquance

Alors que les publics 18-25 ans étaient jusqu'alors majoritaires, 50,29% des publics appartiennent à la classe des 26-45 ans en 2020 (contre 46,15 % pour les 18-25 ans).

Cela est en adéquation avec l'objectif de la structure qui est de travailler avec les personnes les plus éloignées de la sortie (présentant de nombreux freins en termes de réinsertion et un parcours judiciaire et carcéral lourd).

En 2020, plus d'un tiers des personnes affectées à la SAS le sont à la suite d'une infraction à la législation sur les stupéfiants, ce qui en fait la catégorie majoritaire, devant les infractions contre les personnes, suivies des infractions contre les biens.

C / Un régime dedans/dehors fortement marqué :

La SAS enregistre un fort taux d'octroi de permissions de sortir.

Le Juge de l'application des peines a délégué la définition des modalités de certaines permissions de sortir au Directeur du SPIP, après avis du Chef d'établissement.

En 2021, mise en application des dispositions de l'article 723-3 du CPP permettant au Juge de l'application des peines de déléguer au Chef d'établissement pénitentiaire la compétence pour décider de l'octroi de permissions de sortir. Sur la SAS, ces décisions sont prises hors commission, ce qui accélère et fluidifie le traitement des requêtes.

D / Les modalités de sortie de la SAS :

Sur l'ensemble des entrants : les exclusion en cours de parcours (manque d'investissement, incidents) ont diminué en 2020 (14,71 %).

Sur l'ensemble des sortants de la SAS (hors exclusions) : 60 % des sorties en 2020 sont anticipées et encadrées (dont 80% d'ADP et 20% en LSC, et donc une prépondérance des sorties dans le cadre de projets).